

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 11 JUILLET 2016 A 20H

PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames AUBERGER Elisabeth, d'AUBIGNY Marie-Dominique, BESSEGE Christine, CHAROBERT Paulette, GAGNIERE Lucette, LAGRANGE Catherine, LAGRANGE Monique, VICENTE Suzanne

et Messieurs AMATHIEU Michel, CHITO Christian, CONTAMINE Bernard, GRIMAULT Didier, LAMOINE Jean-Paul, POMMIER Jacques, RENOUX Gérard

Etaient excusés : Madame DELEPLANQUE Nathalie
Messieurs GLOMOT Philippe, MAIRE Patrick, MICHARD Claude remplacé par madame AUBERGER Elisabeth, TERRET Maurice qui donne pouvoir à Monsieur GRIMAULT Didier.

Etait absent : BEAUMONT Marc

Ordre du jour :

- ❖ SDCI de l'Allier
- ❖ FPIC 2016 : quelle répartition
- ❖ Avancement des projets LAEP et Espace mutualisé
- ❖ Questions diverses

Monsieur CHITO informe l'assistance que dans une réunion précédente (à 18h00) divers points sur la fusion ont été présentés avec les services de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise : fiscalité, Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire et de l'Habitat, compétences eau et assainissement. Ces sujets ont été abordés dans un premier temps avec les maires des communes qui doivent adapter leur fiscalité communale à partir de 2017. Ces divers sujets seront repris au sein du conseil communautaire lors de prochaines réunions.

SDCI de l'Allier

Par recommandé du 14 juin 2016, Monsieur le préfet propose un schéma relatif à la fusion de la Cté de Cnes du Pays de Marcillat en Combraille et de la Communauté d'agglomération Montluçonnaise. Tout comme les communes, le conseil communautaire a 75 jours pour émettre un avis.

Ce courrier fait aussi état d'une répartition de droit commun des futurs délégués communautaires qui devront siéger dans la prochaine assemblée délibérante. A la lecture, 60 sièges sont répartis entre les 21 communes avec 30 sièges pour la ville de Montluçon. La Loi autorise 8 sièges supplémentaires. Les élus devront définir la représentativité des communes avant le 16 décembre 2016. Le sujet sera débattu

entre les présidents des deux collectivités rapidement puis proposé au débat dans une prochaine réunion.

L'assistance valide le périmètre précisé dans le schéma proposé par le Préfet à l'unanimité.

16 votants	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------	-----------	------------	----------------

FPIC 2016 :

Comme les années passées, le conseil communautaire doit se prononcer sur la répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales entre la Cté de Cnes et les communes membres.

Le montant total est de 101758 € La répartition de droit commun est :

Collectivité	Montant (€)
Arpheuilles Saint-Priest	5 597
La Petite Marche	3 767
Marcillat en Combraille	11 562
Mazirat	3 695
Ronnet	2 880
Saint-Fargeol	3 582
Saint-Genest	5 448
Saint-Marcel en Marcillat	2 278
Sainte-Thérence	2 845
Terjat	3 424
Villebret	21 834
Virlet	4 320
Communauté de Communes	32 457

L'assistance valide à l'unanimité la répartition de droit commun.

16 votants	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------	-----------	------------	----------------

Avancement des projets LAEP et Espace mutualisé

Les 2 projets sont menés simultanément. A ce jour, la maîtrise d'œuvre a été retenue et les cabinets d'étude sont en partie recrutés.

LAEP

3 architectes ont été consultés. Après appréciation des critères définis dans la consultation (techniques et financiers), J-François BRUN a été retenu pour un montant de 22 500 euros.

	Dominique Bresson CLERMONT-Fd	Eric FOUQUET MONTLUCON	J-François BRUN MONTLUCON
Coût de la prestation	25 000	24 500	22 500
% sur travaux	10	9,8	9

Les esquisses proposées sont en cours d'étude.

Espace mutualisé

Le montant des travaux étant plus important, une procédure adaptée, négociée spécifique a été menée.

Les critères évalués étaient d'ordre technique et financier.

Après négociation, J-François BRUN a été retenu pour un montant de 42 700 euros

	Dominique Bresson CLERMONT-Fd	Eric FOUQUET MONTLUCON	J-François BRUN MONTLUCON
Coût de la prestation	55 487,5	43 125	42 700
% sur travaux	8,87	6,90	6,83

Les plans sont en cours d'étude par l'architecte qui a dû apporter quelques modifications compte tenu des contraintes de circulation autour du bâtiment. Les nouvelles esquisses seront présentées à la commission prochainement.

POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

Adhésion du SMIRTOM du Val de Cher au SICTOM de la Région Montluçonnaise

Monsieur CHITO demande l'ajout de ce point à l'ordre du jour.
Cette demande est validée à l'unanimité.

Au 1^{er} janvier 2017 le SMIRTOM du Val de Cher (syndicat de collecte des ordures ménagères) se rapprochera du SICTOM sous la forme d'une adhésion-dissolution. La Cté de Cnes doit émettre un avis sur l'adhésion de cette nouvelle structure.

L'assistance valide l'adhésion à l'unanimité.

16 votants	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------	-----------	------------	----------------

QUESTIONS DIVERSES

Dispositif « Aide aux aidants »

Le lundi 27 juin les maires et les personnes liées aux services médicaux et sociaux ont été conviés à une réunion animée par Madame Laurence BOURDIER, responsable du service social du Département Ouest-Allier. Une expérimentation est menée sur le département afin de réunir un groupe d'une douzaine d'aidants volontaires qui accompagnent des personnes dépendantes âgées de plus de 60 ans. 6 à 8 réunions seraient organisées afin de définir les besoins des aidants, leurs attentes et de les aider à assumer la charge dans le quotidien. Pour ce faire, le centre Social a été associé et pourra accueillir les groupes. Un repérage des personnes pouvant être concernées par le dispositif est à effectuer sur les communes. Une fiche de renseignements est à compléter et à retourner à la Direction Territoriale des Solidarités et du Vivre Ensemble Madame Céline ROUSSAT, responsable autonomie de Montluçon – 11 rue Desaix 03100 Montluçon. Tel : 04 70 34 15 00.

A noter que cette démarche est gratuite pour la collectivité.

La Maison des Parents

L'association « La Maison des Parents » demande une participation financière pour l'agrandissement de la résidence qui accueille les parents d'enfants malades sur Clermont-Fd. Le projet sera présenté lors d'une réunion ultérieure.